



S. MICHEL,
protecteur de la France.

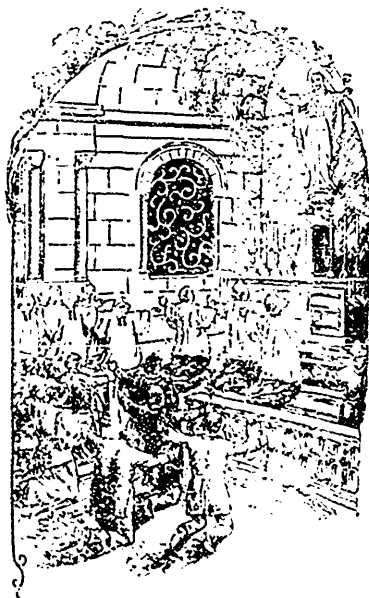
M. Delattre fut présenté à la Chambre ; mais une lettre, chef-d'œuvre de bon sens et d'irrésistible logique, adressée par Mgr Guibert à la commission chargée de cette affaire, réduisit à néant les arguments des adversaires, et le projet fut abandonné.

En 1884, nouvelles épreuves pour le Vœu national : M. Abadie meurt subitement, le 2 août, laissant son œuvre inachevée. M. Daumet, l'architecte du Palais de justice à Paris, est chargé de la continuer ; mais comme il veut faire subir au plan primitif d'importantes modifications, il doit se retirer. Le comité eut alors l'heureuse idée d'associer dans la direction des travaux deux hommes d'un grand talent : M. Rauline et M. Laisné. C'est au milieu de ces conjonctures difficiles que le vénéré cardinal Guibert quitta ce monde. Qu'allait devenir l'œuvre du Vœu

XII.—Les Epreuves

Notre Seigneur avait dit à la B. Marguerite Marie : "L'œuvre ne se fera qu'à travers les plus grandes difficultés." Cette parole prophétique se réalisa à la lettre. Une des premières épreuves fut la mort de M. Léon Cornudet, premier président du Comité du Vœu National. Compagnon d'étude et ami de l'illustre Montalembert, M. Cornudet était mieux à même que personne de rendre d'éminents services à l'entreprise. Il s'était dévoué à l'œuvre, et sa collaboration avait été très précieuse lors de la loi du 25 juillet 1873 et lors des formalités d'expropriation du terrain de Montmartre. Il ne lui a pas été donné de voir le commencement des travaux.

Au cours de l'année 1880, la presse anti-chrétienne se déchaîna avec violence contre l'église du Sacré-Cœur appelée un déshonneur pour Paris. Faisant écho à ces attaques le conseil municipal adressa aux Députés une pétition pour le retrait de la loi du 25 juillet 1873. Un projet de loi rédigé dans ce sens par



Exercice de l'Association de pénitence.